

# 13607/23 LIMITÉ

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 07 décembre 2023

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 07 décembre 2023

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil modifiant la décision (PESC) 2017/1775 du Conseil concernant  
des mesures restrictives en raison de la situation au Mali**

*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*